



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023



CENTRE D'ACCUEIL D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CAIO)

6 RUE DU NOVICIAT

33080 BORDEAUX

COMMISSAIRE AUX COMPTES

68 quai de Paludate - CS 61964 - 33088 Bordeaux Cedex - Tél. 05 57 77 32 33 – Fax 05 57 77 32 65
www.compagnie-fiduciaire.com – cf-audit@groupepcf.com

COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 650 000 EUROS
R.C. BORDEAUX 494 030 182 – N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 10 494 030 182

COMMISSAIRE AUX COMPTES, INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHÉ À LA CRCC GRANDE AQUITAINE



CENTRE D'ACCUEIL D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CAIO)

Association loi 1901
6 RUE DU NOVICIAT
33080 BORDEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres de l'association CAIO,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CAIO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

«CAIO »

Suite du rapport du commissaire aux comptes - Exercice clos le 31 décembre 2023

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les concours publics et subventions du CAIO se sont élevées à 15 028 065 euros pour l'exercice 2023. Des produits constatés d'avance ainsi que des fonds dédiés ont été enregistrés à la clôture de l'exercice pour respectivement 229 452 euros et 3 651 853 euros. Nous nous sommes en particulier attachés à vérifier la conformité des options prises en matière de comptabilisation des concours publics et des subventions conformément au règlement comptable ANC N°2018-06. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées par l'analyse des conventions signées entre votre association et ses financeurs. Nous avons également vérifié l'antériorité des subventions en attente d'encaissement. Nous nous sommes assurés de la réalité de ces subventions et du caractère raisonnable de l'évaluation des montants restant à encaisser sur ces subventions à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

«CA/O »

Suite du rapport du commissaire aux comptes - Exercice clos le 31 décembre 2023

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

«CA/O »

Suite du rapport du commissaire aux comptes - Exercice clos le 31 décembre 2023

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux,

Le 18 Juin 2024

POUR LA SAS COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT

Commissaire aux comptes titulaire

DocuSigned by:
Laurent CARPONSIN
E8E6C6D0EB7D459

Laurent CARPONSIN

Commissaire aux comptes

Pièces annexées : Bilan, compte de résultat et annexe.

Ce rapport contient 21 pages.

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	12 515	12 515			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains	307 500		307 500	307 500	
Constructions	1 816 872	188 672	1 628 200	1 703 669	- 75 469
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	897 863	759 896	137 967	129 041	8 926
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	44 331		44 331	42 773	1 558
TOTAL (I)	3 079 080	961 082	2 117 998	2 182 983	- 64 985
Compte de liaison					
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	154 128	44 756	109 371	124 087	- 14 716
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	245 872		245 872	188 017	57 855
Valeurs mobilières de placement	11 457		11 457	11 457	
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	7 428 481		7 428 481	6 418 593	1 009 888
Charges constatées d'avance	29 123		29 123	37 082	- 7 959
TOTAL (II)	7 869 061	44 756	7 824 305	6 779 236	1 045 069
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	10 948 141	1 005 838	9 942 303	8 962 219	980 084

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	1 554 408	1 513 930	40 478
. dont réserves sous gestion propre	1 355 138	1 320 292	34 846
. Réserves des activités sociales et médico-sociales	50 677		50 677
. Autres			
Report à nouveau	654 817	497 063	157 754
. dont report à nouveau sous gestion propre	654 817	497 063	157 754
Report à nouveau activités sociales et médico-sociales	142 743	177 749	- 35 006
Excédent ou déficit de l'exercice	267 830	180 299	87 531
. dont résultat sous gestion propre			
. dont résultat des activités sociales et médico-sociales	267 830	180 299	87 531
Situation nette (sous total)	2 670 475	2 369 042	301 433
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	43 168	88 701	- 45 533
Provisions réglementées	264 109	224 779	39 330
TOTAL (I)	2 977 752	2 682 522	295 230
Autres fonds propres			
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	3 651 853	2 502 832	1 149 021
TOTAL (II)	3 651 853	2 502 832	1 149 021
Provisions			
Provisions pour risques	69 196	13 182	56 014
Provisions pour charges	117 151	108 825	8 326
TOTAL (III)	186 347	122 007	64 340
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 583 226	1 668 004	- 84 778
Emprunts et dettes financières diverses	20 697	18 435	2 262
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	416 027	259 603	156 424
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	876 280	714 324	161 956
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	669		669
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	229 452	994 492	- 765 040
TOTAL (IV)	3 126 351	3 654 858	- 528 507
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	9 942 303	8 962 219	980 084

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Engagements reçus Legs nets à réaliser . acceptés par les organes statutairement compétents . autorisés par l'organisme de tutelle Dont en nature restant à vendre Engagements donnés			

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations	45	90	- 45	-50,00
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. dont ventes de biens relatives aux activités sociales et medico- sociales				
. Ventes de prestations de services	401 749	390 579	11 170	2,86
. dont parrainages				
. dont prestations relatives aux activités sociales et medico- sociales	401 749	390 579	11 170	2,86
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	12 253 354	9 492 672	2 760 682	29,08
. Contributions des autorités de tarification relatives aux Activités sociales et medico-sociales	2 774 711	1 755 814	1 018 897	58,03
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	19 044	19 173	- 129	-0,67
Utilisations des fonds dédiés	2 502 832	2 801 919	- 299 087	-10,67
Autres produits	1 629	3 415	- 1 786	-52,30
Total des produits d'exploitation (I)	17 953 364	14 463 662	3 489 702	24,13
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	-1 738	-3 379	1 641	48,56
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	8 751 024	7 333 660	1 417 364	19,33
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	395 146	320 506	74 640	23,29
Salaires et traitements	3 411 416	2 869 900	541 516	18,87
Charges sociales	1 266 259	1 105 127	161 132	14,58
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	140 943	120 848	20 095	16,63
Dotations aux provisions	8 326	9 235	- 909	-9,84
Reports en fonds dédiés	3 651 853	2 502 832	1 149 021	45,91
Autres charges	2 902	2 193	709	32,33
Total des charges d'exploitation (II)	17 626 131	14 260 921	3 365 210	23,60
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	327 234	202 740	124 494	61,41
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	39 623	8 472	31 151	367,69
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	39 623	8 472	31 151	367,69

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	12 169	12 801	- 632	-4,94
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (IV)	12 169	12 801	- 632	-4,94
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	27 454	-4 330	31 784	734,04
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	354 688	198 411	156 277	78,76
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		147	- 147	-100
Sur opérations en capital	11 930	8 861	3 069	34,63
Reprises sur provisions et transferts de charges	6 729		6 729	N/S
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
Total des produits exceptionnels (V)	18 659	9 007	9 652	107,16
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	35	3 691	- 3 656	-99,05
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	102 072	21 404	80 668	376,88
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Total des charges exceptionnelles (VI)	102 107	25 095	77 012	306,88
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-83 449	-16 088	- 67 361	418,70
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	3 409	2 024	1 385	68,43
Total des produits (I + III + IV)	18 011 646	14 481 141	3 530 505	24,38
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	17 743 816	14 300 842	3 442 974	24,08
EXCEDENT OU DEFICIT	267 830	180 299	87 531	48,55
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales	267 830	180 299	87 531	48,55
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

Annexes

PREAMBULE

Le Centre d'Accueil d'Information et d'Orientation, dit CAIO, a pour buts d'accueillir, d'informer, d'aider, d'orienter les personnes les plus en difficulté, et d'être un lieu de réflexion, d'enquêtes et d'actions à entreprendre en concertation avec le partenariat œuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion. Créé en 1989 à l'initiative d'un collectif d'associations et du Directeur de la DDASS de la Gironde réunis autour d'une réflexion sur les problèmes d'errance. Son siège est situé 6 rue du Noviciat à Bordeaux.

- Description de l'objet social de l'entité

Le CAIO a pour but :

- D'accueillir, d'informer, d'aider, d'orienter les personnes les plus en difficultés et de les accompagner dans la recherche d'un logement autonome pérenne et d'un emploi stable,
- D'être un lieu de réflexion, d'enquêtes, d'actions à entreprendre en concertation avec le partenariat œuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion.

- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées ainsi que les moyens mis en œuvre

L'association se décompose en 4 pôles

- **Un Pôle Insertion,**

L'Etat, le Conseil Départemental, la ville de Bordeaux et son CCAS ont décidé en 1994 d'unir leurs moyens pour mettre en œuvre une plateforme d'accueil des personnes sans résidence stable sur la ville de Bordeaux.

La PAPE a pour objectif d'organiser dans un lieu unique l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement social des ménages de plus de 18 ans, seuls ou en couples, avec ou sans enfant(s), sans résidence stable sur la ville de Bordeaux, afin de répondre aux besoins spécifiques de ces personnes.

" PAPE : Plateforme d'Accueil des Personnes en Errance,
 " BAGAGERIE : Casiers à disposition des SDF (douches, laverie, café&)
 " AVDL : Accompagnement vers et dans le logement
 " PEF : Mesure Parcours Emploi Formation,
 " CDC : Accompagnement à la gestion locative et sociale depuis 2019,
 " EQUIPE MOBILE : Déploiement d'équipes mobiles de prévention des expulsions locatives,
 " UN CHEZ SOI D'ABORD,
 " CROIX ROUGE

- **Un Pôle Orientation,**

" Le 115 SIAO URGENCE :
 115 : Appel d'urgence pour les sans-abris ou en situation de grande précarité d'hébergement (mise à l'abri via l'hôtel)
 SIAO : Service intégré d'accueil et d'orientation

- **Un Pôle Hébergement,**

" RELAIS DU BOUSCAT LA CHENERAIE : relais maternel de 22 places pour les femmes avec leurs enfants en attente d'une place en foyer maternel,
 " MEUNIER : foyer d'accueil d'urgence de 49 places pour les familles,
 " CHRS LION D'OR : centre d'hébergement et réinsertion sociale : logements meublés pour 14 familles difficultés pour trouver des bailleurs en logements sociaux,
 " IML : Inter Médiation Locative pour les ménages,
 " ALT/ASE : dispositif d'hébergement qui accueille 12 femmes seules avec 1 ou plusieurs enfants,
 " DUP : dispositif d'urgence pérenne pour les familles : 2 appartements,
 " SOUS-LOC DALO : accès à un logement en sous-location,
 " CAU FVV : centre d'accueil d'urgence femmes victimes de violences

- **Un Pôle Asile,**

Le pôle Asile a été créé en 2016 et est composé des services HUDA (Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile) et CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile),

" CADA : Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile,

" HUDA : service d'hébergement des demandeurs d'asile (mise à disposition d'hôtels, d'appartements sur le parc privé ou public),

" HUB : dispositif d'accueil et de mise à l'abri de courtes durées pour les ménages déplacés d'Ukraine bénéficiant de la protection temporaire,

" SAS UKRAINE : dispositif d'hébergement en SAS provisoire pour l'accueil des ménages déplacés d'Ukraine bénéficiant de la protection temporaire.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 9 942 302,82 euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 267 830,00 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

Evénements postérieurs à la date de clôture :

A la date d'arrêté des comptes 2023, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les états financiers sont établis en conformité avec :

- Les règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général et n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Les règlements comptables 200-06 et 2003-07 sur les passifs. 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs. 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 05 ans
Brevets	05 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 03 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	de 03 à 20 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	de 01 à 05 ans
Matériel de bureau et informatique	de 02 à 05 ans
Mobilier	de 02 à 05 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Valeurs mobilières de placement :

Elles sont constituées de SICAV de trésorerie et sont valorisées selon la méthode du « premier entré, premier sorti ».

Subventions :

L'association reçoit plusieurs types de subventions :

- Les dotations globales des tiers financeurs,
- Des subventions de fonctionnement pour les différents dispositifs,
- Des subventions d'investissements rapportées au compte de résultat en fonction de la durée de vie des immobilisations qu'elles financent.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	12 515			12 515
Immobilisations corporelles	2 970 114	52 121		3 022 235
Immobilisations financières	42 773	1 558		44 331
TOTAL	3 025 401	53 679		3 079 080

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	12 515			12 515
TOTAL I	12 515			12 515
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui	107 625	71 750		179 375
Installations générales, agencements	5 578	3 719		9 297
Installations techniques, matériel, outillages industriels	482 541	53		482 594
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport	26 697	24 002		50 699
Matériel de bureau et informatique	207 463	19 140		226 603
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	829 903	118 664		948 567
TOTAL GENERAL (I+II)	842 418	118 664		961 082

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations	44 331		44 331
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	109 371	109 371	
Autres créances	245 872	245 872	
Charges constatées d'avance	29 123	29 123	
TOTAL	428 697	384 366	44 331

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	32 528	22 279	10 051	44 756
Comptes financiers				
TOTAL	32 528	22 279	10 051	44 756

Etat des valeurs mobilières de placement

Valeurs mobilières de placement	Val. comptable	Val. à la clôture	+Value latente	-Value latente
CA UNIFED	10 697	10 697		
TOTAL	10 697	10 697		

Annexes 2024 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	1 513 930	91 155			1 605 085
Dont générosité du public					
Report à nouveau	674 812	89 144	33 604		797 560
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	180 299	-180 299	267 830		267 830
Dont générosité du public					
Situation nette	2 369 042	0	301 434		2 670 475
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	88 701			45 533	43 168
Dont générosité du public					
Provisions réglementées	224 779		39 330		264 109
Dont générosité du public					
TOTAL	2 682 522	0	340 764	45 533	2 977 752
TOTAL dont générosité du public					

Analyse des fonds dédiés

Les subventions versées et non utilisées en totalité à la clôture de l'exercice sont inscrites en fonds dédiés par le biais d'un compte de charge.

La part des subventions pluriannuelles relatives aux exercices futurs est comptabilisée en Produits Constatés d'Avance au prorata de la durée de la convention.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
- HOTELS 115	1 350 822		1 350 822		1 863 337	1 863 337	
- HOTELS DA	1 062 282		1 062 282		0	0	
- AVDL	196 300		196 300		224 441	224 441	
- ALT ASE	15 756		15 756		0	0	
- CADA	14 700		0		35 000	49 700	
- SS LOC DALO	121 472		121 472		91 073	91 073	
- PAPE	17 802		17 802		250 797	250 797	
- MEUNIER	22 786		22 786		24 000	24 000	
- SAS UKRAINE					86 827	86 827	
- HUDA					894 569	894 569	
- IML					10 000	10 000	
- SIAO					157 110	157 110	
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	2 502 832		2 488 132		3 637 154	3 651 854	

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées	224 779	39 330		264 109
TOTAL (I)	224 779	39 330		264 109
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires	108 825	8 326		117 151
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	13 182	62 742	6 729	69 196
TOTAL (II)	122 007	71 068	6 729	186 347
TOTAL GENERAL (I+II)	346 786	110 398	6 729	450 456
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		8 326		
- financières				
- exceptionnelles		102 072	6 729	

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	1 583 226	86 202	347 961	1 149 063
Dettes financières diverses	20 697	20 697		
Fournisseurs	416 027	416 027		
Dettes fiscales et sociales	876 280	876 280		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	669	669		
Produits constatés d'avance	229 452	229 452		
TOTAL	3 126 351	1 629 327	347 961	1 149 063

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	830
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	173 589
Dettes fiscales et sociales	533 257
Autres dettes	
TOTAL	707 676

Annexes (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions de fonctionnement et Produits Constatés d'Avance

Au 31 décembre 2023, les subventions d'exploitation perçues et non consommées à la fin de l'exercice ont été portées au crédit du compte de Produits Constatés d'Avance pour 22 9451.95 euros.

Prestations CROIX ROUGE : 22 031.30 euros

BUTHAUD Pôle Emploi 1Tr 2024 : 16 420.65 euros

LUPEF : 191 000 euros

Annexes (suite)**AUTRES INFORMATIONS*****Garanties bancaires***

Garantie donnée sur le prêt de 1 800 K€ octroyé par le Caisse d'Epargne :

Privilège du prêteur de deniers pour un montant de 1 800 K€

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant de la provision pour engagement de retraite comptabilisée au bilan s'élève à 117 151 € au 31 décembre 2023. La dotation complémentaire comptabilisée sur l'exercice s'élève à 8 326 €. Elle a été calculée dans l'hypothèse de départ à la retraite volontaire.

Nous avons retenu pour le calcul de cette provision un taux d'actualisation de 3.20% et un taux de rotation moyen.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	10	
Non cadres	88	
TOTAL	98	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 8 763 euros.

Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'élèvent à 189 642€.

Contributions volontaires

L'association n'est pas en mesure de donner un caractère fiable à la collecte de cette information.